



Réunion et communiqué de l'intersyndicale du 29 janvier et mobilisation à venir

Chères et chers camarades,

En complément du communiqué intersyndical du 29 janvier, nous vous informons des éléments de débats portés par la délégation FO.

En premier lieu, notre détermination et son expression demeurent et doivent demeurer intactes. L'avis du Conseil d'Etat comme l'étude d'impact – qui confirment point par point nos analyses – ne peuvent que nous convaincre de la justesse de notre combat contre le projet de système universel de retraites par points.

La forme de la mobilisation susceptible de peser était et demeure la capacité à convaincre le plus grand nombre de salariés d'aller à une grève interprofessionnelle se généralisant. C'est la position constante portée par FO – de façon explicite en particulier depuis le mois d'août puis par la décision du CCN de septembre de proposer de rejoindre en ce sens les appels à la grève reconductible lancés le 5 décembre. C'est aussi le choix d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large, dont nous pouvons nous féliciter qu'il ait conduit à ce qu'une large majorité syndicale soit associée dans « l'intersyndicale ».

Incontestablement c'est la mobilisation engagée dans ce cadre, depuis le 5 décembre, qui a conduit le gouvernement à des reculs (que voudraient s'approprier certains pour faire oublier leur approbation du projet de système universel par points) : report de la mise en œuvre de son projet à la génération 1975 (au lieu de 1963) et au-delà dans certains secteurs (SNCF, RATP, Opéra de Paris, ...) ; concessions sur des dispositions spécifiques, notamment de départ anticipé, de niveau de cotisation ou de gestion (caisses autonomes) ou encore de maintien de modalités temporaires plus ou moins longues de calcul de la pension (6 derniers mois dans la Fonction publique par exemple).

Pour autant, l'étude d'impact comme l'avis du Conseil d'Etat confirment que le projet de système universel par points conduirait bien à terme à la disparition du système actuel pour aller vers un système global sous tutelle de l'Etat, sur lequel les gouvernements pourront agir pour contraindre à devoir travailler plus longtemps (l'âge d'équilibre en devient la clé de voute pour évoluer bien au-delà des 64 ans !) ou à subir une baisse de la pension.



Circulaire confédérale

L'abandon de ce projet demeure et demeurera la revendication.

A ce stade, nous avons donc proposé que par le biais d'actions décidées localement – en insistant encore sur l'importance des assemblées générales et d'actions d'informations et de sensibilisation des salariés, comme mises en œuvre jusqu' alors – d'exprimer publiquement autant que possible et sous diverses formes notre détermination intacte.

Dans notre esprit la journée de coordination nationale des actions le 6 février devrait être laissée à l'appréciation locale quant à sa forme, tout en s'inscrivant dans le cadre de l'intersyndicale.

La phrase « elles mettent en perspective des actions de mobilisation notamment la semaine d'ouverture des travaux à l'Assemblée Nationale et tout au long des débats parlementaires » correspond à ce que FO a proposé : se préparer d'ores et déjà à réaliser une mobilisation d'ampleur de grève et manifestations lors de la semaine d'ouverture du débat en plénière à l'Assemblée nationale (17 au 25 février).

Dès la prochaine réunion de l'intersyndicale (jeudi 6 février) nous mettrons l'accent sur cette proposition.

Concernant la CFE-CGC, celle-ci n'a plus le mandat dans l'immédiat pour appeler à manifester, mais demeure au sein de l'intersyndicale et participe aux réunions.

Amitiés syndicalistes.

Roxane IDOUDI
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général